

Résolution présentée par la délégation du

Royaume du Cambodge

Thème : Objectifs de Développement Durable

Concerne : Renforcement de la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa

L'Assemblée Générale,

| | |
|------------------------|---|
| Rappelant | la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (Convention d'Ottawa), |
| Réaffirmant | son engagement envers les objectifs et les principes de la Charte des Nations Unies, et des différentes ODD. |
| Profondément préoccupé | par l'augmentation du nombre de victimes et condamne l'utilisation des mines par la Russie dans le conflit avec l'Ukraine et condamne également leur utilisation par la Syrie. |
| Reconnaissant | les efforts déployés par les États parties pour respecter leurs obligations en vertu de la Convention d'Ottawa, |
| Encourage | la recherche et le développement de nouvelles technologies pour le déminage plus efficace et sécurisé, et encourage les derniers états non signataire à ratifier la Convention, |
| Propose | l'établissement de sanctions ou de mesures incitatives pour les États qui ne respectent pas leurs engagements en vertu de la Convention; |
| En continuité | de la demande d'ajout de la question des mines antipersonnel aux Objectifs de Développement Durable, le Cambodge propose également que la Convention d'Ottawa soit examinée en tant que loi coutumière. |

Le texte français fait foi.